



## Etat des lieux pas signé 1 mois après on me réclame de l'argent

Par niini3, le 15/01/2014 à 10:03

Bonjour,

J'ai 21 ans et j'ai déménager le 23/11/13 d'un appartement F2 non meublés. A la remise des clés, nous avons effectuer un état des lieux de sortie. Ce jour là, la propriétaire n'a rien mentionner comme dégradation mais nous n'avons pas fait d'état des lieux de sortie sur papier, donc aucuns documents n'a été signer. (je suis jeune, c'était mon premier appart je ne savais pas comment sa se passer)

Je n'ai pas payer le dernier mois de loyer soit 450 €, car connaissant ma propriétaire elle ne m'aurait pas rendus ma caution soit 450 €.

Je lui devais uniquement la facture d'eau qu'elle ne m'avait pas préparer.

Le 25 décembre, je reçois un courrier en recommandé de sa part, me signalant que je ne lui avait pas payer le dernier mois de loyer et que je lui devais 450 €. Je n'ai pas répondu à sa lettre car pour moi ont été quitte.

Hier, soit le 14/01/14, je rentre du travail et je vois devant ma porte la propriétaire et son copain. Bien gentille, je les fais rentrer. Ils m'ont sorti une facture écrite à la main daté du 25/12/13 avec une liste de ce qu'ils ont changer ( soit disant les dégradations que j'ai faite ) mais aucun prix n'était détailler. Facture d'eau 55 € et total du reste 215.60 € = 270.60 € ( ils m'ont photocopier quelques tickets de caisse: peintures 39.90 € + plafond 14.90 + mitigeur thermostatique 119.90 + ampoule 4.30 + vis-douille, douchette et flexible 33.40 €)

J'ai uniquement payer ma facture d'eau en chèque et refuser de payer le reste. Ils m'ont menacer que sans règlement de ma part dans les 10 jours ils allaient contacter la CAF car je touche des APL.

Je refuse de payer des soit disant dégradations que je n'ai pas faites! Suis-je en tort ? es ce que je risque quelques chose ? Comment faire ?

Merci, de l'attention que vous porterais à mon message :)

Par **cocotte1003**, le **15/01/2014** à **13:04**

Bonjour, pas d'état des lieux de sortie = appartement rendu en bon état donc aucune possibilité de vous faire des déductions sur votre dépôt de garantie. Il fallait bien payer votre facture d'eau. Par contre vous n'aviez pas le droit de refuser de payer votre dernier loyer, le dépôt de garantie ne sert pas à ça et effectivement le bailleur peut signaler à la CAF qui va réagir avec votre allocation logement, cordialement